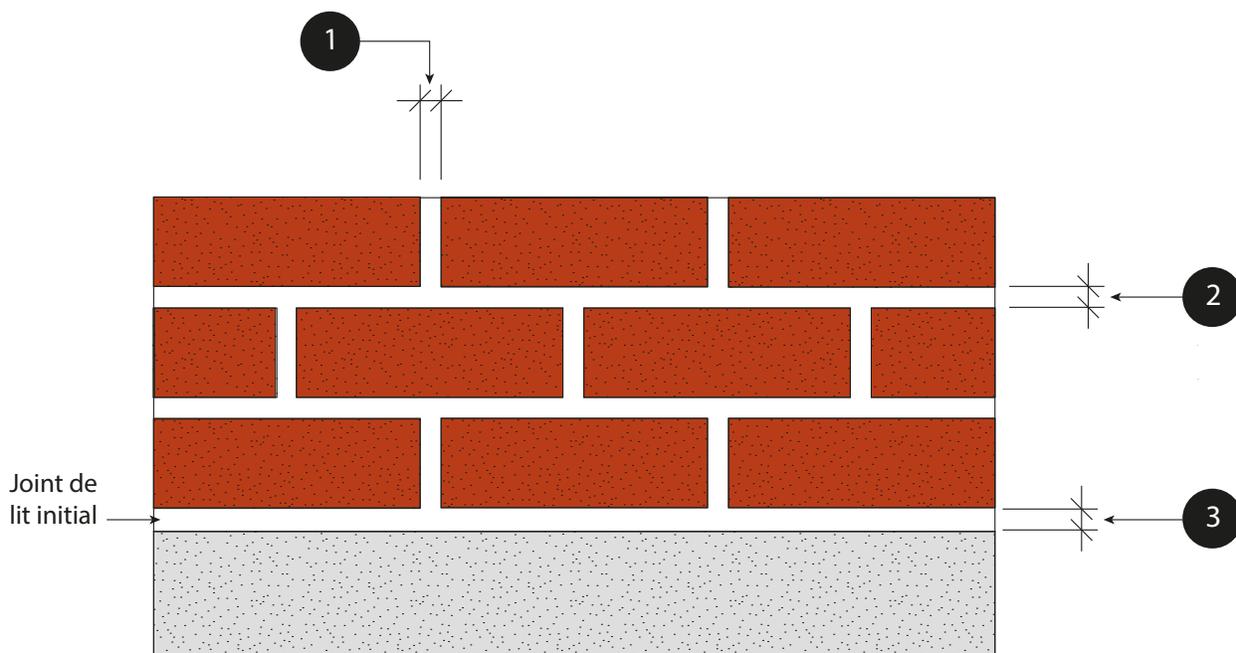


## ÉPAISSEUR DES JOINTS DE MORTIER CONTRE-MURS EN MAÇONNERIE



### Appareil en panneresse

#### Référence au *Code de construction du Québec - Chapitre 1 (2015)*

**1** **2** **9.20.4.1.1** [...] L'épaisseur des joints de mortier pour les briques en argile cuite et les éléments en béton doit être de 10 mm (environ 3/8 po).

**9.20.4.1.2** La tolérance admissible pour les joints verticaux et d'assise est de  $\pm 5$  mm (environ 3/16 po).

Donc, les joints peuvent varier de 5 mm (environ 3/16 po) à 15 mm (environ 9/16 po).

#### MEILLEURE PRATIQUE

Bien que la norme CSA A371 ne s'applique qu'aux bâtiments visés par la partie 5 du *Code* pour ce qui est des tolérances de dimension des joints de mortier, en l'absence de lignes directrices à cet effet dans la partie 9 du *Code*, nous référons cette norme comme meilleure pratique.

#### Référence à la norme **CSA A371-14 (confirmée en 2019)**

**3** Notez que les dimensions de joints ne s'appliquent pas à l'épaisseur du joint de lit initial. L'épaisseur de ce joint sur la fondation doit avoir entre 6 et 20 mm (environ 1/4 de po et 3/4 de po).